

Le décret portant création de la ComUE « Université Paris-Saclay » est publié

Le décret de création de la ComUE « Université Paris-Saclay » a été publié au journal officiel du 31 décembre 2014¹. Il officialise la naissance de l'Université Paris-Saclay, une entité qui fédère des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche selon un modèle lisible et compétitif à l'international.

Les membres fondateurs de l'Université Paris-Saclay, leurs associés et partenaires affichent depuis plus de trois ans la volonté collective de créer une nouvelle structure et de l'installer sur la scène internationale. Cette trajectoire s'appuie sur un projet commun ambitieux qui conjugue formation, recherche, innovation et qui place l'étudiant dans une dynamique d'excellence et de réussite. L'Université Paris-Saclay constitue désormais une grande université de recherche en interaction avec les autres grands pôles universitaires franciliens, au sein de la plus importante région universitaire d'Europe.

Une ambition internationale

La création de l'Université Paris-Saclay est à la fois l'aboutissement et l'intensification d'un processus de coopération entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire de Paris-Saclay.

Leur objectif commun est de créer une université de recherche et d'innovation de rang mondial, associant universités, grandes écoles et organismes de recherche. Cette nouvelle université développe à un niveau inédit en France le continuum des connaissances depuis les sciences fondamentales jusqu'aux sciences appliquées, mettant l'accent sur l'interdisciplinarité, le partage des savoirs et l'ouverture internationale.

Un modèle fédéral ouvert sur la société

L'Université Paris-Saclay réunit au sein d'un modèle original, 19 établissements autonomes d'enseignement supérieur et de recherche et d'organismes de recherche. Ces établissements membres-fondateurs² conservent leur identité ainsi que leurs moyens et conviennent de coordonner leurs actions et de mutualiser certains moyens dans le cadre d'un projet partagé défini et mis en œuvre conjointement.

En favorisant la synergie des approches des chercheurs et des ingénieurs, de la recherche publique et privée, et en croisant les domaines scientifiques et des grands

¹ Décret n° 2014-1674 du 29 décembre 2014

² AgroParisTech, CEA, Centrale-Supelec, CNRS, Ecole Polytechnique, ENSAE, ENS Cachan, ENSTA ParisTech, HEC, IHES, INRA, Inria, Inserm, Institut Mines Telecom, Institut d'Optique, Onera, Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin

Communiqué de presse
1^{er} janvier 2015

domaines thématiques d'intérêt socio-économique, l'Université Paris-Saclay renforce les coopérations entre la recherche fondamentale et la R&D technologique des entreprises. Ce rapprochement s'effectue aussi par le biais des étudiants et de programmes d'encouragement à l'entrepreneuriat ainsi qu'à l'innovation technologique, économique et sociétale.

Un territoire qui développe ses atouts

L'un des enjeux de l'université est d'inscrire son ambition au sein d'un campus agréable pour y travailler et y vivre, facile d'accès et intégré dans un territoire aux atouts scientifiques, industriels, agricoles et environnementaux.

Grâce aux programmes d'investissements conduits par l'Etat pour développer l'habitat, les infrastructures et les transports sur le territoire de Paris-Saclay, étudiants, enseignants chercheurs et personnels de l'université auront accès à un environnement mixte de qualité où logements étudiants et logements de familles se mêleront de façon harmonieuse. Une carte étudiante unique donnera accès à tous les services communs de l'Université Paris-Saclay : bibliothèque (learning center), informatique, accès internet et restauration.

De nouveaux moyens de transports (métro, transport commun en site propre, liaisons douces) mettront Saclay à 20mn d'Orly, 35 mn de Paris et moins d'une heure de Roissy. Cet élément d'attractivité indispensable renforce considérablement la crédibilité du projet de l'Université Paris-Saclay.

Sur le secteur sud sud-ouest de la région Île-de-France, l'Université Paris-Saclay organise désormais officiellement la coordination territoriale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des organismes de recherche qui le demandent, sous la forme du regroupement territorial Paris-Saclay comprenant les établissements membres de l'Université Paris-Saclay et les établissements associés.

Pour en savoir plus :

- Le site web de l'Université Paris-Saclay est ouvert : www.universite-paris-saclay.fr
- Les documents édités à l'occasion de l'exposition « Paris-Saclay le futur en chantier(s) » sont disponibles sur le site web de notre partenaire l'EPPS : <http://www.epps.fr/blog/2014/12/15/tout-sur-l'exposition-paris-saclay-le-futur-en-chantiers/>

Contact presse :

Marie-Pauline Gacoin +33 6 43 43 58 77

communication@campus-paris-saclay.fr / www.universite-paris-saclay.fr

@U_ParisSaclay